Publié le 27/05/2025

OLLAINVILLE
LA ROCHE

OllainVille

# ARRETE DU MAIRE

## PORTANT SUR TROIS COURSES DE ;
## DRAISIENNES, DE ROLLERS ET DE TROTINETTES
## A L'OCCASION DES FETES DE PENTECOTE 2025

Le Maire de la commune d'Ollainville,

Vu les articles L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2/1° et L 2213-2/2° du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement.

Vu la demande déposée par l'Association Sportive d'Ollainville en vue d'organiser, dans le cadre des fêtes de la pentecôte le samedi 7 juin 2025, trois courses de ; draisiennes, de rollers et de trottinettes, rue du petit rué,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité de cette manifestation,

## ARRETE N° 26-2025-PM

**ARTICLE 1** : L'Association Sportive d'Ollainville est autorisée à organiser trois courses de ; draisiennes, de rollers et de trottinettes, le samedi 7 juin 2025, de 10h à 12h, rue du petit rué.

**ARTICLE 2** : Les moyens nécessaires pour garantir la sécurité des participants à cette course sont sous la responsabilité de la commune d'Ollainville.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'**EGLY**.
- Madame la Présidente de l'Association Sportive d'**OLLAINVILLE**.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune d'**OLLAINVILLE**.
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale d'**OLLAINVILLE**.
- Recueil des actes administratifs
- Affichage

Fait à Ollainville, le 24 mai 2025
**Le Maire**,
Jean-Michel GIRAUDEAU

MAIRIE d'OLLAINVILLE

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte

MAIRIE D'OLLAINVILLE • 2, rue de la Mairie 91340 OLLAINVILLE
Tél. : 01 69 26 19 19 • Fax : 01 69 26 19 10 • www.mairie-ollainville91.fr
Bureaux ouverts : lundi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, mardi de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 20 h, mercredi, samedi de 8 h 30 à 12 h